

LE PRESIDENT,

**Conformément à la
délégation accordée par
le Comité Syndical du
29 avril 2015 ;**

N°17-12

Objet :

**Acquisition de deux fourgons
Lot 1 : acquisition d'un fourgon
pour le service exploitation des
réseaux ;
Lot 2 : acquisition d'un fourgon
pour le service exploitation des
réseaux – astreinte eau potable
Attribution**

Vu le rapport suivant :

Roannaise de l'Eau a identifié la nécessité de se doter de deux fourgons supplémentaires pour le service exploitation des réseaux, l'un étant destiné à la réalisation des astreintes en eau potable.

Une consultation a été mise en ligne le 18/01/2017 sur marché online n°AO 1704-2524.

A la date de remise des plis, le 19 février 2017, huit offres avaient été reçues :

- RENAULT LAFAY pour le lot 1 et 2 ;
- CARA pour le lot 1 ;
- CARA pour le lot 2 ;
- SAGG PEUGEOT pour le lot 1 et 2 ;
- FAURE TRUCKS pour le lot 1 ;
- NISSAN SVUL pour le lot 1 et 2 ;
- BOUGAULT SAS pour le lot 1 et 2 ;
- AUTOVISTA pour le lot 1 et 2 .

La commission d'examen des marchés du 13 mars 2017 a proposé d'admettre toutes les candidatures et de retenir les offres de la société SAGG PEUGEOT d'un montant de 24 582,53 € HT pour le lot 1 et d'un montant de 21 640,55 € HT pour le lot 2.

En conséquence, Monsieur le Président,

DECIDE

1°) d'admettre toutes les candidatures et d'attribuer le marché acquisition de deux fourgons à la société SAGG PEUGEOT pour son offre d'un montant de 24 582,53 € HT pour le lot 1 « acquisition d'un fourgon pour le service exploitation des réseaux » et d'un montant de 21 640,55 € HT pour le lot 2 « acquisition d'un fourgon pour le service exploitation des réseaux - astreinte eau potable »;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254202211-20170313-DG17-12-AJ
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/03/2017

2°) de signer les marchés correspondants ;

3°) de dire que les dépenses seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au(x) budget(s) concerné(s).

Roanne, le 13 mars 2017

Le Président,

Daniel FRECHET